

Stratégie Europe 2021-2027

Métropole Nice Côte d'Azur



Préambule

La Métropole Nice Côte d’Azur et la Ville de Nice s’engagent dans une stratégie européenne pour la période 2021-2027, en proposant une vision globale et pluriannuelle des enjeux européens au niveau local. Une stratégie européenne qui:

- s’appuie sur le travail de mise en réseau et d’obtentions de financements menés depuis sa création ;
- prend en compte les enjeux et les grandes orientations politiques européennes et du plan de relance;
- structure la coopération européenne autour des enjeux de notre territoire unique entre mer et montagne, au pied des Alpes et au cœur de la Méditerranée, aux frontières de la France, de l’Italie et de la Principauté de Monaco ;
- propose une approche au plus près des citoyens et acteurs du territoire (communes, université, , entreprises, associations, médias...) pour une plus grande visibilité européenne sur notre territoire ;
- répond aux grands projets de mandat du Maire-Président Christian Estrosi.

Table des matières

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : Les objectifs européens de la Métropole

- A. Objectif 1 : Une Métropole tournée vers ses citoyens au plus proche des territoires
- B. Objectif 2 : Une Métropole résiliente qui investit et innove
- C. Objectif 3 : Une Métropole qui rayonne en Europe

CHAPITRE 2 : Un acteur clé à l'échelle européenne

- A. Une forte expérience des projets et financements
- B. Une participation active au sein des réseaux
- C. Obtention de prix et labels

CHAPITRE 3 : Des moyens d'actions coordonnés

- A. Un cadre juridique et politique porteur
- B. Une expertise européenne à disposition du territoire
- C. Dispositifs territoriaux d'animation et de communication

ANNEXE

Introduction

Entre mer et montagne, la Métropole Nice Côte d'Azur, située à un véritable carrefour des confluences alpines et méditerranéennes, au cœur d'un vaste espace transfrontalier, a fait le choix de l'Europe pour investir dans l'avenir et renforcer sur le territoire une croissance intelligente, durable et inclusive.

Métropole européenne depuis la première heure, Nice faisait partie des candidats en 1957 pour accueillir le siège des institutions communautaires et a donné son nom à un traité européen : le Traité de Nice en 2001.

Sous l'impulsion du Maire de la Ville de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, l'engagement européen n'a fait que croître, se traduisant en projets européens, prix et labels européens ainsi qu'une présence forte dans les réseaux d'influence européens et auprès des institutions européennes. Nice Côte d'Azur est un territoire qui compte en Europe !

La Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice ont ainsi depuis 2014 réussi à obtenir 22,5 millions d'euros, devenant ainsi la première collectivité de la Région en termes de subventions européennes.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur Renaud MUSELIER dans une interview du 21 décembre 2020 affirmait "Ces cinq dernières années, quand un Marseillais touchait 1 euro de fonds européens, les Toulonnais obtenaient 3 euros et les Niçois 4 euros! ».

Cette ambition européenne est renouvelée et renforcée dans le cadre du nouveau contexte européen pour faire face à la crise climatique et assurer une meilleure protection de l'environnement et de la biodiversité tout en contribuant au redressement de l'Europe à la suite de la crise du Covid-19. Pour donner les moyens à l'Europe de devenir verte, numérique et plus résiliente, la Présidente de la Commission européenne, Ursula VON DER LEYEN, a décidé dans le cadre de sa mandature de se concentrer sur les priorités suivantes:

- Protéger les conditions de vie et les moyens de subsistance, la santé des citoyens européens et la stabilité de son économie;
- Renforcer les éléments constitutifs du Pacte vert pour l'Europe et augmenter ses ambitions;
- Conduire la transformation numérique, particulièrement concernant les données, la technologie et l'infrastructure;
- Tirer le maximum du marché commun;
- Poursuivre la mobilisation de la réponse mondiale à la COVID-19;
- Apporter une réponse plus assurée face aux événements mondiaux et approfondir les relations avec les pays voisins les plus proches de l'UE et les partenaires mondiaux;
- Adopter une nouvelle approche sur la question migratoire, rester vigilant concernant l'état de droit et construire une Union où le racisme et la discrimination n'ont pas leur place.

La programmation 2021-2027 des fonds européens s'articulera, quant à elle, autour de deux grands axes :

- le Plan de relance européen qui jusqu'à 2026 apportera en France des financements de l'ordre de 40 milliards € alimentés en partie par le programme européen "Next Generation EU" à travers divers dispositifs gérés soit au niveau national soit au niveau régional avec 4 objectifs principaux: cohésion, résilience, atténuation de la crise socio-économique, transition verte et numérique
- le Green Deal européen devant mener à une économie de l'UE neutre en carbone à l'horizon 2050, véritable feuille de route du budget pluriannuel de l'UE conditionnant l'ensemble de ses politiques dont les programmes de cohésion (FEDER, FSE) administrés par les régions (465 Millions € en région SUD)

La politique régionale des fonds structurels européens 2021-2027, sera déclinée autour de 5 priorités:

1. une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises;
2. une **Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
3. une **Europe plus connectée**, visant à soutenir l'intermodalité des transports mais aussi un meilleur accès numérique pour tous
4. une **Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
5. une **Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que la Métropole Nice Côte d'Azur et les acteurs de son territoire devront diversifier leur accès aux différents fonds européens usant de leur effet levier en complément des autres programmes de financement nationaux, régionaux et départementaux qui accompagneront également le développement territorial et la relance.

Cette perspective sera d'autant plus prometteuse que la France prendra la présidence tournante de l'UE au premier semestre 2022 avec pour mot d'ordre "une Europe plus solidaire et plus souveraine" avec trois mots clés : relance, puissance et appartenance. La Métropole pourra ainsi prendre part aux débats sur l'avenir de l'Europe notamment à l'occasion de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe ».

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite par le biais de cette stratégie européenne 2021-2027, définir un cadre clair et des objectifs concrets afin de cibler les fonds européens idoines pour ses besoins de financement et de développement.

I. Chapitre 1 : Les objectifs européens de la Métropole

La Métropole Nice Côte d'Azur fixe trois objectifs à sa politique européenne

Objectif 1 : Une Métropole au plus proche des territoires et des citoyens

Les fonds européens doivent servir au développement du territoire, urbain, rural et de montagne de la Métropole en co-finançant :

- des projets qui dynamisent l'économie et l'emploi, soutiennent le tissu économique, favorisent l'insertion professionnelle en particulier des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires,
- des projets qui améliorent la qualité de vie des habitants de la Métropole en termes de déplacements, de santé, d'environnement, de bien-être, et de sécurité,
- des projets qui valorisent le patrimoine culturel et naturel et les rendent accessibles à tous ,
- des projets de territoire qui améliorent les conditions de vie, de travail et de loisirs dans le moyen et le haut pays.

Objectif 2 : Une Métropole innovante et résiliente

Les fonds européens doivent soutenir les grands projets d'investissement d'innovation et de relance économique de la Métropole tels que :

- des projets de transition écologique, énergétique et numérique et de croissance verte,
- des projets d'infrastructures de transports terrestres et maritimes à faible émission carbone et favorisant l'intermodalité,
- des projets de requalification et de protection des espaces publics,
- des projets de recherche et d'innovation pour expérimenter de nouvelles technologies et méthodes avec l'utilisation de données accessibles sur le territoire,
- des projets dans les domaines de la culture (rénovation du patrimoine culturel) et du tourisme durable.

Objectif 3 : Une Métropole qui rayonne en Europe

La coopération européenne doit permettre d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques avec nos partenaires, de promouvoir le succès des politiques publiques menées localement par la Métropole, de défendre ses intérêts et de renforcer l'attractivité de son territoire.

Comme toutes les grandes métropoles européennes, la Métropole Nice Côte d'Azur développe une **politique dynamique d'influence** auprès des réseaux et institutions européennes qui passe par :

- utiliser les réseaux transfrontaliers, européens, méditerranéens et internationaux pour donner de la visibilité aux projets et pour défendre les intérêts de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- candidater à des prix et labels européens pour valoriser de l'Europe auprès des citoyens, faire rayonner notre patrimoine culturel et naturel, affirmer nos engagements environnementaux et conforter notre positionnement de Smart City,
- construire et coordonner des partenariats stratégiques européens et internationaux pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

II. CHAPITRE 2 - Un acteur clé à l'échelle européenne

A. Une forte expérience des projets européens

On peut distinguer trois grandes catégories de programmes européens auxquels participent la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur :

- 1) **Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement européens (FESI)**, comme le FEDER, le FSE et le FEADER, qui sont gérés au niveau national ou régional et qui visent à réduire les inégalités régionales et sociales entre territoires. La Métropole, la Ville ou le CCAS de la Ville de Nice déposent seuls des dossiers de demandes de subvention en réponse à un appel à projet.

Au niveau régional, la gestion de ces fonds peut être déléguée ou partagée :

- Depuis 2007, la Métropole gère une subvention globale du Fonds Social Européen pour le Plan d'Insertion et d'Emploi en faveur des jeunes en tant qu'organisme intermédiaire,
- Depuis 2014, la Métropole participe, en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds Européen de Développement Economique Régional, à la gestion d'un Investissement Territorial Intégré dans deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (Les Moulins et l'Ariane).
- Depuis 2016, la Métropole est un des acteurs du Fonds Européen de Développement Economique Régional, en faveur du développement territorial des 22 communes de montagne du territoire, sur la thématique de l'itinérance touristique (POIA FEDER Espace valléen).

- 2) **Les programmes de Coopération Territoriale Européenne**, comme les INTERREG MED, ESPACE ALPIN, ALCOTRA, MARITTIMO, IEV CT MED, URBACT qui sont gérés par des Régions et qui co-financent des projets européens collaboratifs transnationaux ou transfrontaliers.

Dans le programme européen de coopération transfrontalière avec l'Italie, INTERREG ALCOTRA, la Métropole s'est hissée au rang du premier EPCI français en termes de subventions, avec presque 6M€ et 22 projets.

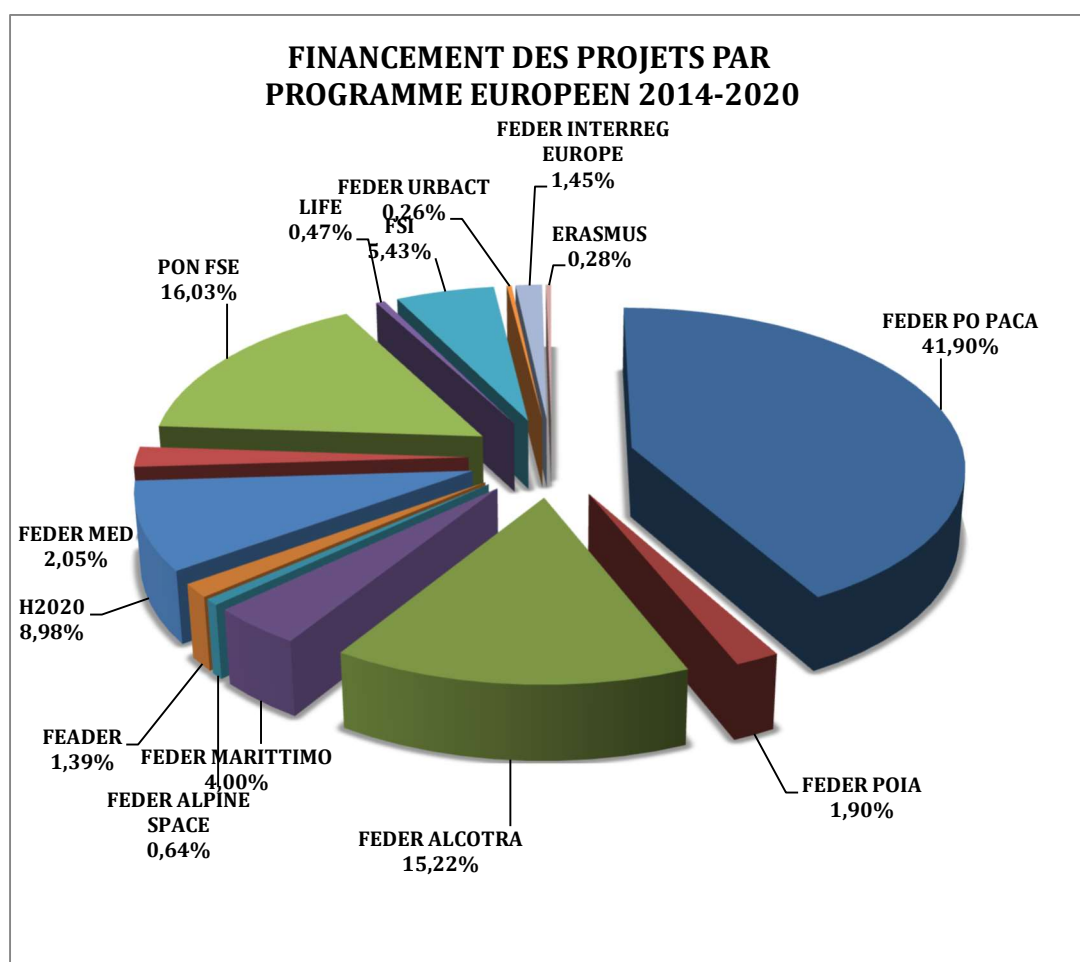
- 3) **Les programmes européens sectoriels**, comme Horizon 2020 / Horizon Europe, FSI, ERASMUS+, LIFE, MIE qui sont gérés directement au niveau européen et qui permettent de cofinancer des projets collaboratifs européens au service des politiques sectorielles de l'Union européenne (recherche, innovation, santé et environnement, énergie, mobilité, sécurité..)

Dans le cadre du programme européen de recherche et innovation Horizon 2020, la Métropole Nice Côte d'Azur se positionne aujourd'hui dans le Top 4 des collectivités françaises en nombre de projets H2020 avec plus de 2 millions d'euros de financements directs.

Enfin sur le programme ERASMUS+, la Métropole s'est portée récemment candidate au titre de l'appel à accréditation Erasmus 2021-2027 et au label « organisme d'accueil » du Corps Européen de Solidarité. Cela permettra à la Métropole de candidater plus facilement à des appels à projets mais aussi de bénéficier d'une procédure simplifiée pour les demandes de bourses de mobilité des Métropolitains.

Bilan en chiffres

Depuis 2008, l'investissement européen engagé par la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice a largement porté ses fruits, avec un renforcement et une accélération depuis 2015. Ainsi 102 projets ont été sélectionnés (84 pour la Métropole, 17 pour la Ville de Nice, et 1 pour le CCAS) subventionnés à hauteur de 37,5 M€ par les fonds européens, menés avec succès et dont l'impact sur le territoire est significatif en matière de développement économique, social et environnemental.



Chiffres clés de la période de la programmation européenne 2007-2013

- Nombre de projets sélectionnés: 32
- Budget total des projets: 24M€
- Subventions européennes programmées : 15 M€

Chiffres clés provisoires de la période programmation européenne 2014-2020 en cours (la programmation se prolongera jusqu'en 2022)

- Nombre de projets sélectionnés: 70
- Budget total des projets: 43 M€
- Subventions européennes programmées : 22,5 M€

B. Une participation active aux réseaux

Membre actif d'**EUROCITIES**¹, la Métropole exerce son influence avec les autres grandes villes européennes, en continuité du lobbying des grandes villes françaises menées dans le cadre du réseau **France Urbaine**².

Fer de lance de la coopération euro-méditerranéenne, la Métropole préside le Réseau des Villes **EUROMED**³ réunissant plus de 150 villes membres autour du bassin méditerranéen, a cofondé l'**AVITEM**⁴ et participe activement au réseau des **Cités Unies de France**⁵ favorisant la coopération européenne et internationale.

Moteur de la coopération transfrontalière, la Métropole est membre du bureau de la **Mission Opérationnelle Transfrontalière**⁶.

La Métropole et la Ville de Nice sont aussi membres de réseaux thématiques influents à Bruxelles comme par exemple **EFUS** (Forum européen pour la Sécurité urbaine)⁷ sur la sécurité urbaine, **'ENERGY CITIES**⁸ et la **Convention des Maires**⁹ pour les questions d'énergie et de climat ou encore EIT Health et la Convention européenne sur le changement démographique dans le domaine de la santé.

Enfin, la Ville de Nice coordonne depuis janvier 2019, le Partenariat de **l'Agenda urbain de l'Union européenne dédié à la sécurité dans les espaces publics** pour une durée de 3 ans, en lien direct avec les institutions européennes et les Etats-Membres de l'UE.

C. Obtention de prix et labels

La Métropole Nice Côte d'Azur s'est affirmée comme une métropole européenne à la pointe de l'innovation pour se hisser au rang des grandes Smart cities européennes et mondiales.

La Métropole Nice Côte d'Azur a ainsi été labélisée « Territoire ambassadeur de l'innovation en Europe 2017-2018 » par la Commission européenne en tant que finaliste du prix iCapital (Capitale européenne de l'innovation) et récompensée au niveau européen pour ses efforts visant à promouvoir l'innovation et améliorer la qualité de vie des citoyens.

¹ Eurocities est un réseau de grandes villes européennes, fondé en 1986

² Organisation française représentant, de manière pluraliste, l'ensemble des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes de France

³ Réseau des Villes Euro méditerranée

⁴ Agence Française des Villes et des Territoires Méditerranéens Durables

⁵ Association française créée en 1975 qui regroupe des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale

⁶ Association créée en 1997 par le Gouvernement français

⁷ Créé en 1987 sous les auspices du Conseil de l'Europe, EFUS est le seul réseau européen d'autorités locales et régionales consacré à la sécurité urbaine

⁸ Association européenne des autorités locales en transition énergétique

⁹ Principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour la lutte contre le changement climatique

En 2019, la Métropole est arrivée en finale du Prix de la « Capitale européenne du tourisme intelligent 2020 » et a été saluée pour son modèle unique touristique qui met l'innovation au service de l'environnement et du patrimoine.

Sur le volet numérique, la Métropole fait partie des premiers signataires depuis janvier 2020 de la déclaration politique « Unir nos forces pour stimuler la transformation numérique dans les villes et communes d'Europe » soutenue par la Commission européenne (DG CONNECT) en vue de promouvoir la transformation numérique durable dans les territoires.

La Métropole a également été invitée par la Commission européenne (DG GROW) à rejoindre, en tant que ville dite « mentor » en 2020, le programme « Intelligent Cities Challenge (ICC) », qui vise à accompagner 100 villes européennes pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de transformation numérique. Nice Côte d'Azur avait déjà été choisie comme mentor du programme européen précédant « Digital Cities Challenge (DCC) ».

CHAPITRE 3 - Des moyens d'actions coordonnés

A. Un cadre juridique et politique porteur

Pour agir la Métropole dispose d'un cadre politique nourri par les différentes stratégies européennes déclinées nationalement, par les plans nationaux et régionaux, et par les documents et outils locaux d'orientations et de planification :

- **Europe** : Charte de Leipzig et Initiative urbaine européenne, Agenda urbain pour l'UE, Convention des maires sur le climat;
- **Etat** : la nouvelle génération de CPER dans le cadre du Contrat d'avenir avec l'Etat et la Région qui vise à favoriser les synergies avec les fonds européens, notamment dans le cadre du volet territorial du CPER ;
- **Région** : Stratégie europe de la région, PO FEDER-FSE, RIS3 (Stratégie régionale de spécialisation intelligente);
- **Métropole** : PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial), PAT (Projet Alimentaire Territorial), plan vélo, ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), Subvention globale FSE (Fonds Social Européen), Schéma Directeur Des Transports, RDD (Rapport De Développement Durable), SCT (Schéma De Coopération Transfrontalière), SMDEII (Schéma De Développement Economique, D'innovation Et D'internationalisation).

B. Une expertise européenne à disposition du territoire

La Métropole dispose d'une Direction Europe Euro-méditerranée et Financements extérieurs mutualisée avec la Ville de Nice et le CCAS : cette direction a pour objectif principal la recherche et l'obtention de financements extérieurs (Europe, Etat, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations ...).

Elle s'organise autour de 4 services :

- Subventions et partenariats institutionnels
- Projets et financements européens
- Coopération transfrontalière et décentralisée
- Euro-méditerranée

Grâce à son équipe d'experts en financements et projets européens, elle assure les missions suivantes pour le compte des trois entités mutualisées :

- assurer la veille sur les appels à propositions européens et identifier des opportunités de financement pour les services ;
- accompagner les services dans le montage des projets de candidature, dans la recherche des partenaires pour les projets de coopération, dans l'animation multilingue de partenariats ;
- accompagner les directions bénéficiaires pour la gestion technique (ex. plan de gestion, organisation des réunions et des événements), administrative (ex. conventions) et financière des projets (ex. remontées de dépenses) ;
- informer et former aux questions européennes les élus et les directions opérationnelles afin d'améliorer et actualiser leur niveau de connaissances et de compétences
- assurer le suivi des recettes européennes jusqu'à l'encaissement ;
- assurer le contrôle de premier niveau de subvention globale gérée par la Métropole ;
- assurer l'implication de la Métropole et de la ville dans les réseaux européens et euroméditerranéens ;
- entretenir les relations avec les institutions européennes et renforcer le positionnement européen, transfrontalier et euro-méditerranéen de la Métropole ;
- organiser des événements sur l'Europe ;
- candidater à des prix européens ;
- développer les coopérations transfrontalières spécifiques de la Métropole et la Ville avec l'Italie et la Principauté de Monaco ;
- participer aux négociations avec les institutions régionales, nationales et européennes pour la mise en œuvre des cadres de financements et programmes européens ;
- aider à la décision politique en matière de stratégie de recherche de financements extérieurs.

Enfin, la Métropole a instauré **un comité interne d'information et de suivi** qui se réunit trimestriellement, sous la présidence de la Direction générale des services. Cet organe a pour vocation de sensibiliser et former les directions des trois entités mutualisées aux sujets européens les plus divers, à partager les retours d'expériences en matière de gestion de projets européens, à échanger sur les pistes d'amélioration pour une meilleure implication des directions opérationnelles dans les affaires européennes, à mettre à jour l'information sur les programmes européens ainsi que sur les procédures et cadres internes de gestion des subventions dans le respect de la législation communautaire et des règlements des programmes.

C. Dispositifs territoriaux d'animation et de communication

Acteur majeur en matière d'accès aux financements européens, la Métropole a vocation à animer **une politique locale coordonnée d'animation et de communication européenne** au service du grand public mais aussi des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire tant publics que privés.

Les dispositifs déjà mis en œuvre sont les suivants

- organisation de grands événements d'information et de sensibilisation européenne en lien avec les institutions régionales, nationales et européennes et les partenaires du territoire,
- soutien aux associations locales de promotion européenne (Maison de l'Europe, Mouvement des Jeunes Européens, Mouvement Européen des Alpes Maritimes, Centre International de Formation Européenne,...) ;

Pour renforcer cette communication et cette coordination locales, la Métropole a déposé une candidature en 2020 auprès de la Commission européenne pour l'accueil d'un Centre Europe Direct (CED) à Nice. En cas de sélection, ce centre offrira un service d'information et de conseil gratuit afin de répondre aux questions du grand public sur l'UE, son fonctionnement, ses actions ainsi que ses financements. Il pourra coordonner également l'organisation des événements territoriaux et d'ateliers de formation.

Un autre moyen d'actions envisagé sera pour la Métropole de postuler, dès que l'occasion se présentera, pour l'accueil de secrétariats techniques des programmes européens (notamment de coopération territoriale) mais aussi d'agences thématiques européennes, en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

La Métropole Nice Côte d'Azur continuera également d'accueillir des délégations européennes sur son territoire.

ANNEXE

Catalogue des projets européens 2014-2020 de la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice